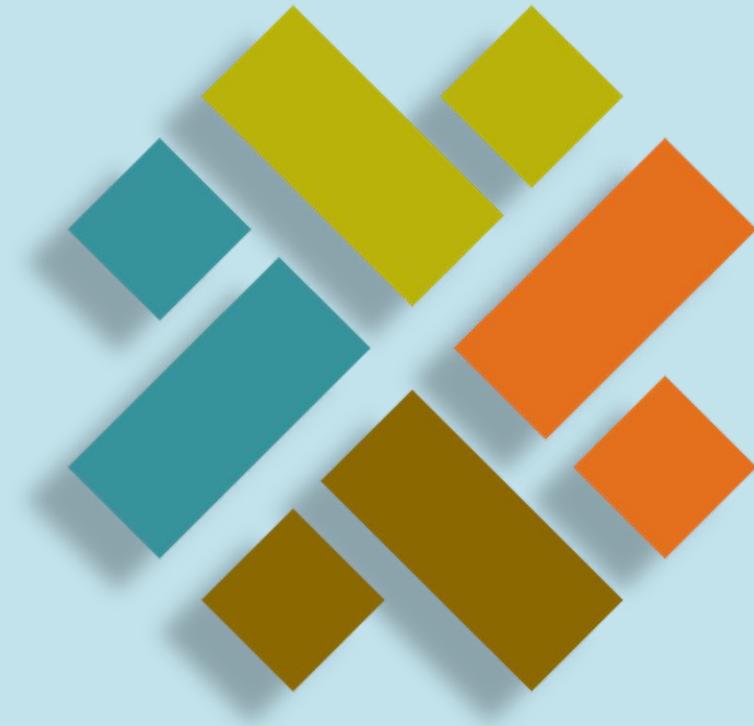


**RÉGIME DE RETRAITE  
DES PROFESSEURS ET PROFESSEURES  
DE L'UNIVERSITÉ LAVAL**

**Séance d'information pour les  
nouveaux adhérents**

**Jean-François Laverdière  
Conseiller  
Bureau de la retraite**

**Le 6 novembre 2023**



# Considérations importantes

Ce document est un support aux propos, idées et concepts présentés par le conférencier durant l'atelier. Il ne devrait pas être utilisé dans un autre contexte.

En cas de différence entre les éléments présentés dans ce document et les dispositions prévues par les règlements et lois régissant les régimes de retraite, ces derniers documents ont préséance.

# Plan général

- ♦ **Introduction**
- ♦ Vos sources de revenus à la retraite
- ♦ Votre Régime de retraite
- ♦ Actions possibles en cours de participation
- ♦ Présentation du Bureau de la retraite



# Introduction

## Pour qui et pourquoi?

- ♦ Tous les nouveaux adhérents au Régime
- ♦ Afin de faire un survol de votre Régime

## Objectifs

- ♦ Introduction à votre Régime de retraite
- ♦ Actions possibles en tant que nouveau participant
- ♦ Sources d'information à votre disposition



# Plan général

- ♦ Introduction
- ♦ **Vos sources de revenus à la retraite**
- ♦ Votre Régime de retraite
- ♦ Actions possibles en cours de participation
- ♦ Présentation du Bureau de la retraite



# Vos sources de revenus à la retraite

Il n'est jamais trop tôt pour épargner en vue de la retraite!

## Régimes d'État

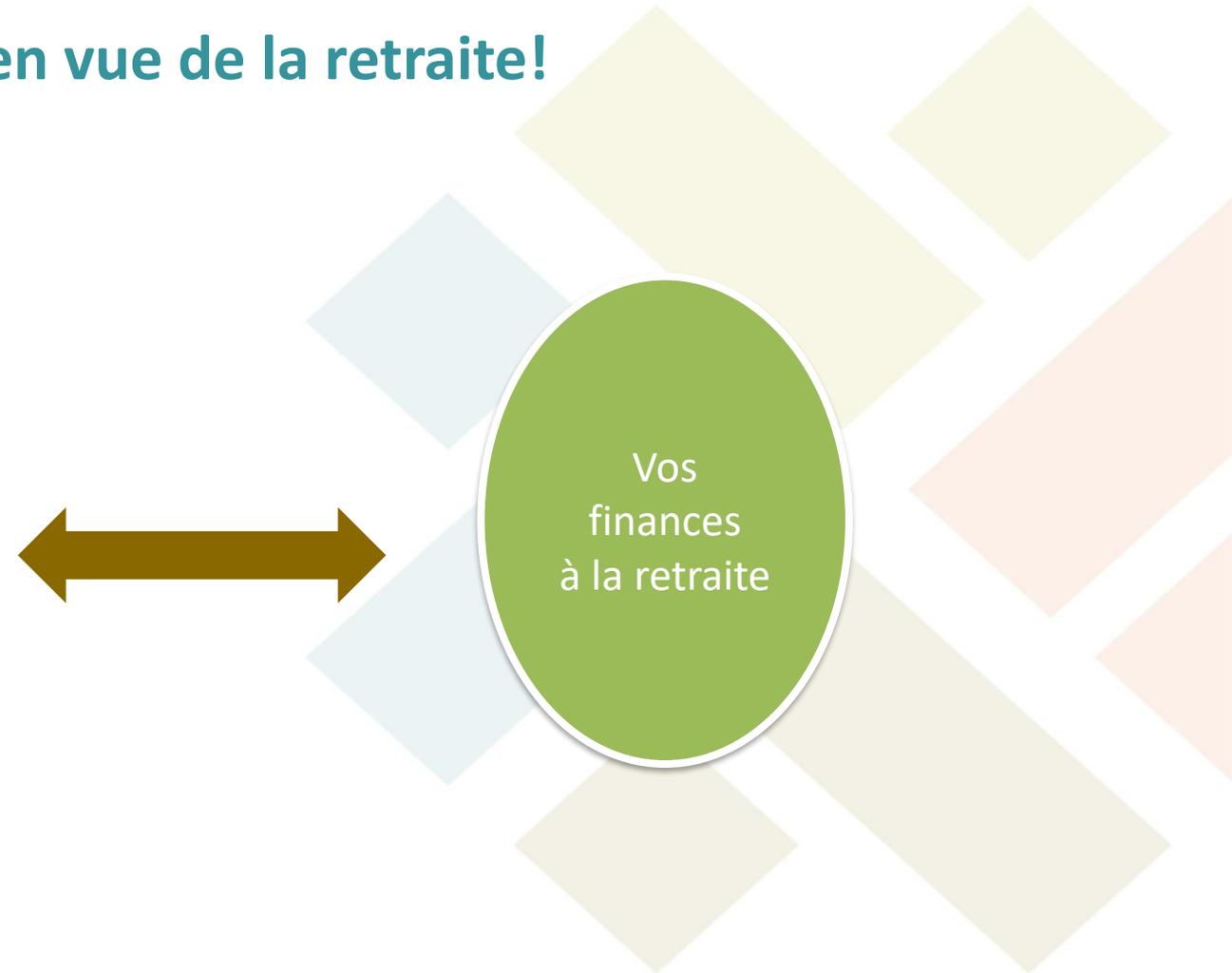
- ♦ Régime de rentes du Québec (RRQ)
- ♦ Pension de la Sécurité de la vieillesse (PSV)

## Épargne personnelle

- ♦ Enregistrée
- ♦ Non enregistrée

## Régimes d'employeur

- ♦ Régime à cotisations déterminées
- ♦ Régime à prestations déterminées



# Régimes d'État

## Régime de rentes du Québec (RRQ)

- ◆ Principalement financé par des cotisations partagées entre employés et employeurs
- ◆ Prestation liée aux salaires et au nombre d'années de cotisation
- ◆ Droit acquis : rente de retraite viagère payable à 65 ans
  - ◆ Anticipation permise dès 60 ans (réduction de 0,6 % par mois avant 65 ans)
  - ◆ Ajournement possible jusqu'à 72 ans à compter de 2024 (majoration de 0,7 % par mois à compter de 65 ans)

Au 1 <sup>er</sup> janvier 2023	60 ans	65 ans	70 ans
RRQ (maximum)	10 034 \$	15 679 \$	22 264 \$

- ◆ Revenu imposable
- ◆ Indexation annuelle selon l'IPC<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Indice des prix à la consommation

# Régimes d'État

## Régime de rentes du Québec (RRQ)

### Sources d'information



Relevé de participation au  
Régime de rentes du Québec



[www.retraitequebec.gouv.qc.ca](http://www.retraitequebec.gouv.qc.ca)



1 800 463-5185 ou 418 643-5185



# Régimes d'État

## Pension de la Sécurité de la vieillesse (PSV)

- ◆ Programme fédéral financé à même les revenus généraux du gouvernement
- ◆ Aucune cotisation requise, mais doit répondre aux critères d'admissibilité (preuve de citoyenneté/résidence)
- ◆ Admissible à compter de 65 ans
  - ◆ Report volontaire d'un maximum de 5 ans (majoration de 0,6 % par mois)
  - ◆ Augmentation automatique de 10 % le mois suivant l'atteinte de 75 ans

Au 1 <sup>er</sup> janvier 2023	65 ans	70 ans
PSV (maximum)	8 251 \$	11 221 \$

- ◆ Revenu imposable
- ◆ Indexation trimestrielle selon l'IPC
- ◆ Récupération de 15 % de l'excédant de 86 912 \$

# Régimes d'État

## Pension de la Sécurité de la vieillesse (PSV)

Sources d'information



[www.canada.ca](http://www.canada.ca)



1 800 277-9915



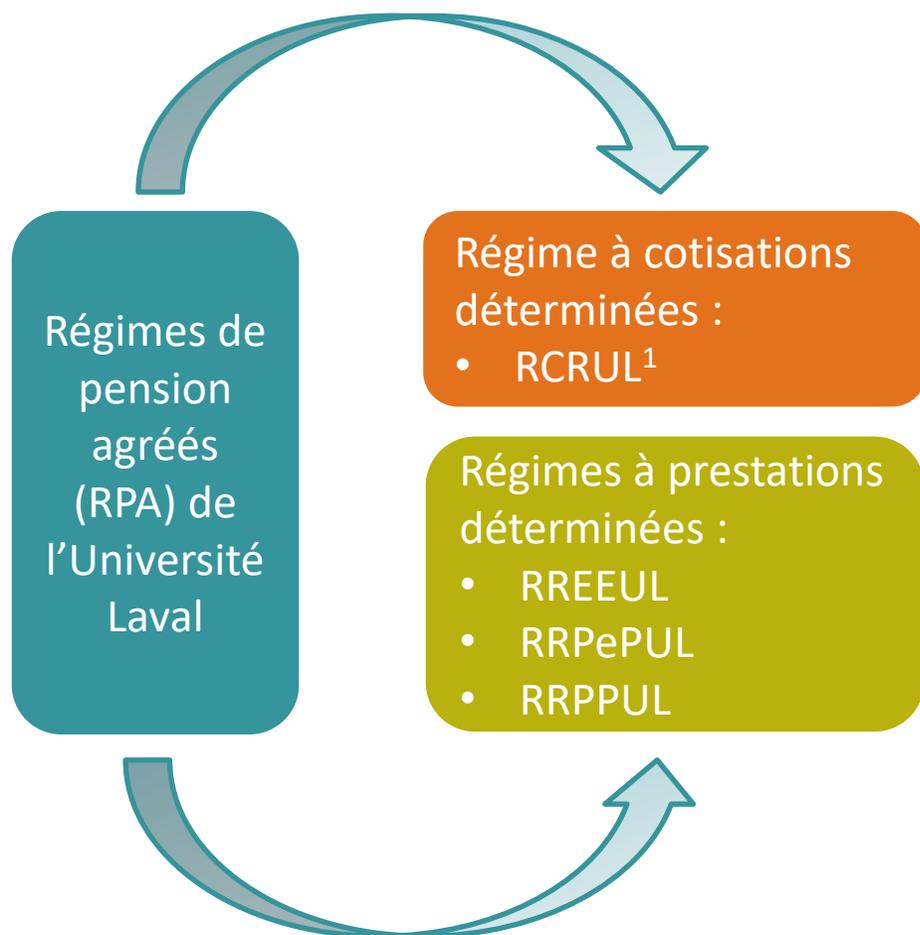
# Votre épargne personnelle

## Deux types d'épargne possibles

- ♦ Enregistrée
  - ♦ REER
  - ♦ CELI
  - ♦ CRI ou REER immobilisé
- ♦ Non enregistrée
  - ♦ Placements
  - ♦ Maison/propriété
  - ♦ Entreprise
  - ♦ Héritage
  - ♦ Autres revenus d'emploi



# Régimes offerts par l'Université Laval

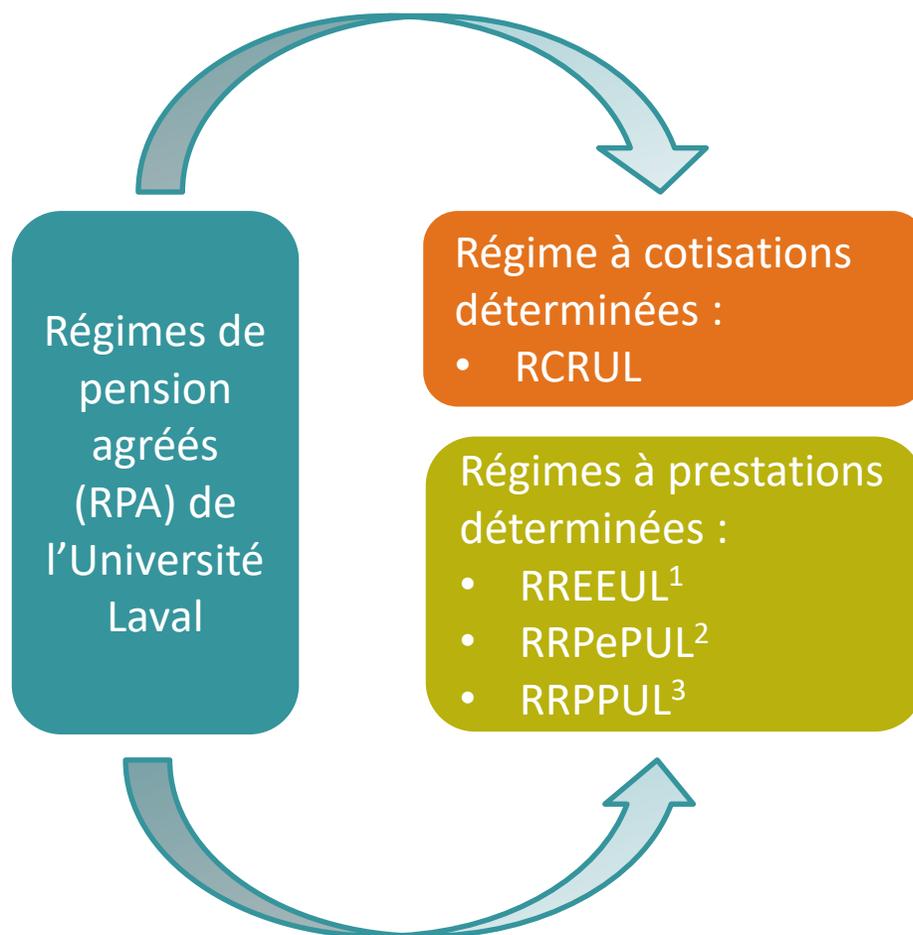


## Régime à cotisations déterminées

- ♦ Les cotisations de l'employé et de l'employeur sont définies selon une formule préétablie
- ♦ Les cotisations et les revenus de placement sont crédités au compte de chaque employé jusqu'à la retraite
- ♦ L'employé prend ses décisions de placement
- ♦ Le montant de la rente est déterminé à la retraite seulement et dépend des sommes accumulées à cette date

<sup>1</sup> RCRUL : Régime complémentaire de retraite de l'Université Laval

# Régimes offerts par l'Université Laval



## Régime à prestations déterminées

- ♦ Le versement garanti d'une rente de retraite est calculé selon une formule préétablie
- ♦ La formule tient compte du nombre d'années de service et du salaire
- ♦ L'employé peut être appelé à cotiser ou non
- ♦ La rente de retraite n'est pas déterminée en fonction des cotisations salariales versées, des taux d'intérêt des marchés financiers ni de la conjoncture économique

<sup>1</sup> RREEUL : Régime de retraite des employés et employées l'Université Laval

<sup>2</sup> RRPePUL : Régime de retraite du personnel professionnel de l'Université Laval

<sup>3</sup> RRPPUL : Régime de retraite des professeurs et professeures de l'Université Laval

# Plan général

- ♦ Introduction
- ♦ Vos sources de revenus à la retraite
- ♦ **Votre Régime de retraite**
- ♦ Actions possibles en cours de participation
- ♦ Présentation du Bureau de la retraite



# Votre Régime de retraite

## En bref...

- ◆ Objectif de votre Régime à prestations déterminées : garantir un revenu de retraite viager
- ◆ Refonte du Régime en 2016 pour assurer la santé financière et maintenir l'équité intergénérationnelle
  - ◆ Création des volets
    - ◆ Volet antérieur (VA) : service crédité avant le 1<sup>er</sup> janvier 2016
    - ◆ Second volet (SV) <sup>1</sup> : service crédité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016
  - ◆ Mise en place du Fonds de stabilisation et d'indexation
    - ◆ Cotisations spécifiques versées à ce compte
    - ◆ Agit à titre de « coussin de sécurité »
    - ◆ Sert à rembourser les déficits actuariels ou à donner de l'indexation ponctuelle<sup>2</sup>

<sup>1</sup> Les prestations décrites dans cette présentation correspondent uniquement à celles du Second volet

<sup>2</sup> Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, la santé financière a permis l'indexation des rentes du SV en paiement selon 100 % de l'IPC (limité à 2 %)

# Votre Régime de retraite

## En bref

- ◆ Adhésion obligatoire et automatique
- ◆ Régime de retraite contributif
  - ◆ Cotisations régulières
  - ◆ Cotisations de stabilisation (SV seulement)
- ◆ Acquisition immédiate des prestations
  - ◆ Départ – Droit au transfert de la valeur des droits acquis (ou rente différée)
  - ◆ Retraite – Admissible à une rente immédiate à compter de 55 ans
  - ◆ Décès avant et après retraite – Montant forfaitaire ou rente payable à la personne conjointe ou au bénéficiaire

# Votre Régime de retraite

## Taux de cotisation en 2023

Type de cotisation	Salariale*	Patronale	Total
Régulières	5,05 %	9,60 %	14,65 %
Stabilisation	4,55 %	0,0 %	4,55 %
Total	9,60 %	9,60 %	19,20 %

Parité!

Le coût du Régime est limité à 19,20 % depuis 2018, et ce, jusqu'en 2031. Les pourcentages peuvent cependant varier selon le type de cotisation (régulière et stabilisation) sans toutefois excéder 9,60 % pour les cotisations salariale et patronale.

\* La cotisation salariale donne droit à une [déduction fiscale](#)

# 1 Années de participation

## Participation reconnue

- ◆ Périodes où vous versez des cotisations au Régime
- ◆ Périodes d'invalidité de longue durée
- ◆ Congés de maternité
- ◆ Participation volontaire
- ◆ Rachat
- ◆ Participation transférée en provenance d'un autre RPA

## Non-participation

- ◆ Congé sans traitement
- ◆ Temps partiel (portion non travaillée)
- ◆ Grève ou lock-out

## Participation maximale

- ◆ 35 ans de participation
- ◆ 31 décembre de l'année de vos 71 ans

## Formule de la rente annuelle de retraite

$$1,85 \% \times 1 \times 2 \times 3$$

1 = Années de participation

2 = Salaire moyen

3 = Facteur d'ajustement

## 2 Salaire moyen

### Salaire utilisé

- ♦ Rémunération régulière selon l'échelle

### Salaire moyen

- ♦ Salaire moyen annualisé des 3 années les mieux rémunérées

### Formule de la rente annuelle de retraite

$$1,85 \% \times 1 \times 2 \times 3$$

1 = Années de participation

2 = Salaire moyen

3 = Facteur d'ajustement

# 3 Facteur d'ajustement

## Pour une retraite avant 65 ans

- ♦ La rente est réduite par équivalence actuarielle avant l'âge de 65 ans
- ♦ La réduction varie entre 4 % et 6 % par année avant 65 ans

## Pour une retraite après 65 ans

- ♦ La rente relative au service acquis avant 65 ans sera établie en fonction du salaire de référence à 65 ans et revalorisée d'environ 6 % par année jusqu'à la retraite  
*plus*
- ♦ La rente relative au service à compter de 65 ans

## Formule de la rente annuelle de retraite

$$1,85 \% \times 1 \times 2 \times 3$$

1 = Années de participation

2 = Salaire moyen

3 = Facteur d'ajustement

# Exemple de calcul de la rente

Retraite à 62 ans avec 30 années de service crédité

→ 1

Salaire moyen 3 ans = 159 252 \$ 2

Facteur d'ajustement à 62 ans = 1-15 % = 85 % 3

## Calcul de la rente

1,85 % x 1 x 2 x 3

1,85 % x 30 années x 159 252 \$ x 85 % = 75 127 \$



# Votre Régime de retraite

## Définition de la personne conjointe avant le début du service de la rente

Le jour qui précède le décès du participant, la personne :

- ♦ Est mariée ou unie civilement
- ♦ Est conjointe de fait depuis 3 ans (ou 1 an avec enfant/adoption)

## Désignation de bénéficiaire

- ♦ Possibilité de désigner un ou plusieurs bénéficiaires
- ♦ Si aucune désignation, prestation payable à la succession

## Important

- ♦ La personne conjointe a priorité sur toute désignation de bénéficiaire
- ♦ La personne conjointe peut renoncer à la prestation de décès
- ♦ La personne conjointe n'est plus admissible si divorce, séparation de corps, annulation de mariage ou cessation de vie maritale

# Plan général

- ♦ Introduction
- ♦ Vos sources de revenus à la retraite
- ♦ Votre Régime de retraite
- ♦ **Actions possibles en cours de participation**
- ♦ Présentation du Bureau de la retraite



# Actions possibles en cours de participation

## Objectif : augmenter les années de participation au Régime

- ◆ Participation volontaire
- ◆ Rachat de services passés
- ◆ Transfert de droits provenant d'un autre RPA

## Objectif : épargner à des frais de gestion moins élevés

- ◆ Versement des cotisations volontaires



# Participation volontaire

Périodes admissibles	Coût
Congé sans traitement	Cotisations : part employé + part employeur
Congé pour raisons familiales	Cotisations : part employé

Augmenter les années de participation!

## Fonctionnement

- ♦ Aviser le Bureau de la retraite de l'intention de participer volontairement (au plus tard 6 mois après la fin de la période d'absence)
- ♦ Respecter les délais prescrits pour verser la cotisation

## Conditions

- ♦ Aucune participation active à un autre régime de retraite durant la période d'absence
- ♦ Périodes maximales de participation volontaire, incluant les rachats : 5 ou 8 ans en raison de congés parentaux

## Modalités de paiement

- ♦ Prélèvement direct sur la paie (déductible d'impôt)
- ♦ Transfert REER (aucun impact fiscal)
- ♦ Virement Interac (déductible d'impôt)
- ♦ Chèque (déductible d'impôt)

# Rachat de services passés

Périodes admissibles	Coût
Service d'emploi avant l'adhésion	Valeur actuarielle de la rente calculée selon la période rachetée :
Congé sans traitement	♦ Évaluée à la date de la demande
Congé pour raisons familiales	♦ Varie selon plusieurs hypothèses (âge, salaire, taux d'intérêt, etc.)
Service remboursé à la suite d'un départ	♦ Varie selon l'année civile de la période visée par le rachat
Grève/lock-out	
Période non reconnue à la suite d'un transfert	



Augmenter les années de participation!

# Rachat de services passés

## Fonctionnement

- ◆ Demander une estimation du coût de rachat au Bureau de la retraite
- ◆ Coût de rachat valide durant 6 mois après la transmission du coût (réévaluation requise lorsque la période de 6 mois est dépassée)
- ◆ Possible de demander une estimation du coût de rachat en tout temps

## Conditions

- ◆ Être participant actif au Régime
- ◆ Périodes maximales de rachat, incluant la participation volontaire: 5 ou 8 ans en raison de congés parentaux

## Modalités de paiement

- ◆ Transfert REER (aucun impact fiscal)
- ◆ Virement Interac (déductible d'impôt)
- ◆ Chèque (déductible d'impôt)



# Transfert de droits provenant d'un autre RPA

Périodes admissibles	Coût
Années de service acquises dans le régime de retraite de départ	Valeur actuarielle des droits évaluée à la date de transfert

Augmenter les années de participation!

## Conditions

- ♦ Le participant doit avoir des droits dans le régime de retraite de départ
- ♦ Des ententes-cadres formelles existent avec :
  - ♦ Les universités québécoises et l'Université Laval
  - ♦ L'Université d'Ottawa
  - ♦ L'Université de Moncton
  - ♦ Le gouvernement fédéral
- ♦ Les ententes-cadres offrent habituellement des conditions avantageuses
- ♦ Des possibilités d'ententes individuelles sur demande avec tout autre employeur administrant un régime de retraite privé canadien

# Transfert de droits provenant d'un autre RPA

## Fonctionnement

- ♦ Le participant doit demander une estimation du montant transférable au régime de départ
- ♦ L'administrateur du régime de départ détermine le montant transférable
- ♦ Le Bureau de la retraite établit le montant exigible par le régime d'arrivée
- ♦ La portion de service crédité reconnue est déterminée selon les montants disponibles et exigibles
- ♦ Un rachat est possible en cas de reconnaissance partielle
- ♦ Le participant doit accepter les modalités du transfert

Régime de départ	
Années de service	15 ans
Montant disponible	400 000 \$
Régime d'arrivée	
Montant exigible	600 000 \$
Années reconnues	15 ans x 4/6 = 10 ans

→ Rachat possible des 5 années non reconnues

# Transfert de droits provenant d'un autre RPA

## Critères d'admissibilité

- ◆ Aucun lien d'emploi avec l'ancien employeur
- ◆ Participation terminée dans le régime de départ
- ◆ À l'emploi depuis au moins 3 mois à l'Université Laval
- ◆ Être un participant actif du régime d'arrivée
- ◆ Disposer de prestations à son crédit ou avoir droit à un remboursement en vertu du régime de départ
- ◆ Ne pas recevoir de rente de retraite du régime de départ ou du régime d'arrivée
- ◆ Ne pas être admissible à une rente de retraite immédiate sans réduction du régime de départ

# Transfert de droits provenant d'un autre RPA

## Informations complémentaires

- ♦ Important de procéder le plus tôt possible
- ♦ Le montant exigible varie (augmente) selon plusieurs facteurs :
  - ♦ L'âge du participant
  - ♦ Les augmentations salariales
  - ♦ Les améliorations au Régime
- ♦ Tout délai avant d'effectuer la demande peut diminuer la portion du service reconnu
- ♦ Le processus de transfert de droits entre RPA est complexe et peut s'échelonner sur une période de plus de 8 mois

# Cotisations volontaires

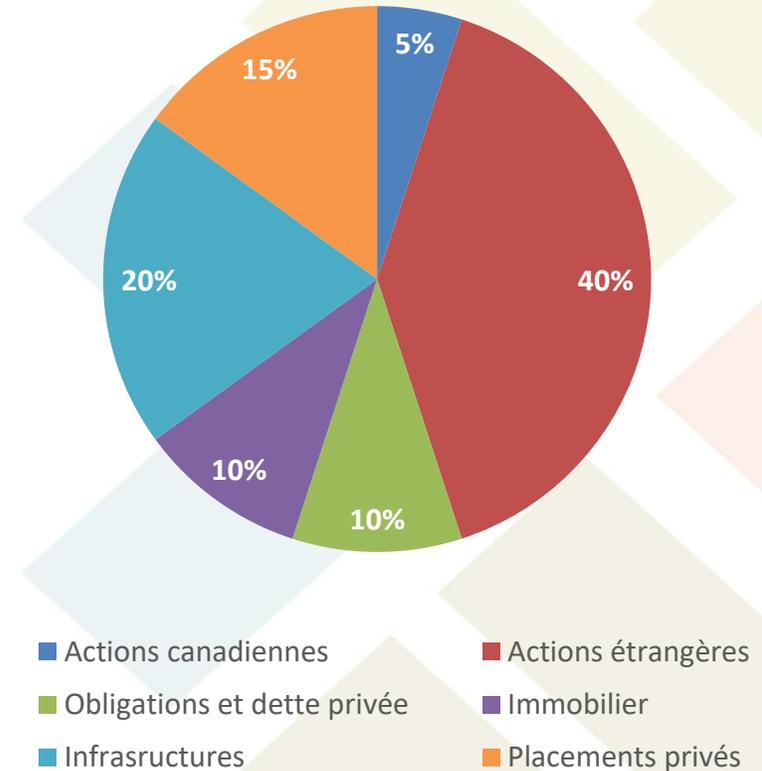
- ◆ Traitées comme un REER
- ◆ Peut transférer un REER ou un CRI
- ◆ Accumulation au taux de rendement net mensuel de la caisse du RCRUL
- ◆ Avantage : placement diversifié et faibles coûts de gestion
- ◆ À la retraite, possibilité de transférer dans un REER, un CRI ou un versement en argent
- ◆ Choix de placement diversifiés selon les trois fonds disponibles
  - ◆ Fonds croissance
  - ◆ Fonds conservateur
  - ◆ Fonds sécuritaire
- Choix de la proportion que vous souhaitez investir dans chacun des Fonds selon votre tolérance au risque (ou Cycle de vie)

# Cotisations volontaires

## Fonds croissance

- ◆ Horizon de placement à long terme
- ◆ Volatilité des résultats plus élevée
- ◆ Rendement annuel brut espéré moyen sur 10 ans de 7,9 %
- ◆ Principal objectif d'optimiser le rendement selon un certain niveau de risque

Allocation de l'actif (cible)

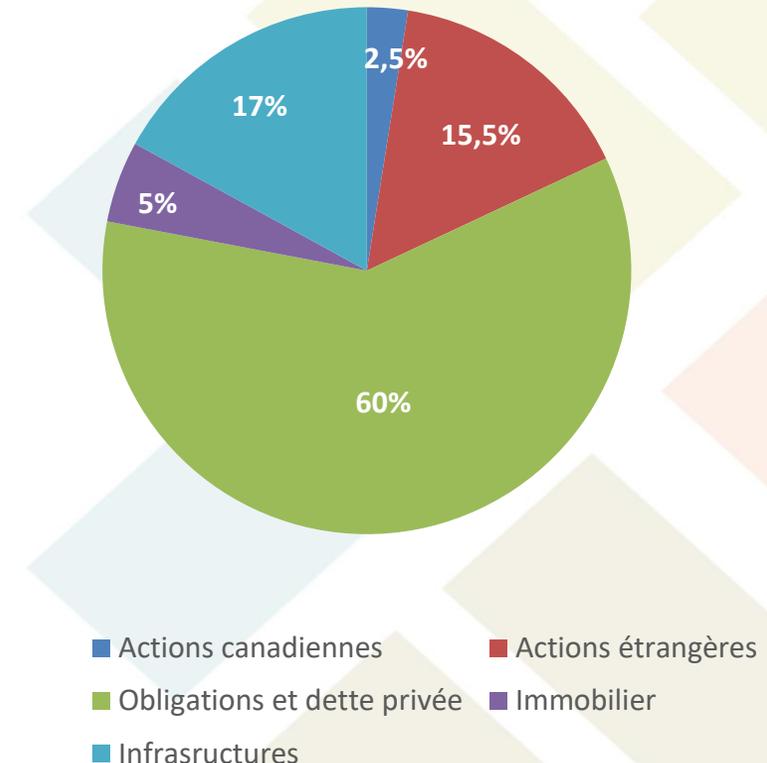


# Cotisations volontaires

## Fonds conservateur

- ◆ Horizon de placement à moyen terme
- ◆ Volatilité des résultats moins élevée
- ◆ Rendement annuel brut espéré moyen sur 5 ans de 5,9 %
- ◆ Principal objectif de limiter les pertes à moyen terme tout en donnant un niveau de rendement satisfaisant

Allocation de l'actif (cible)

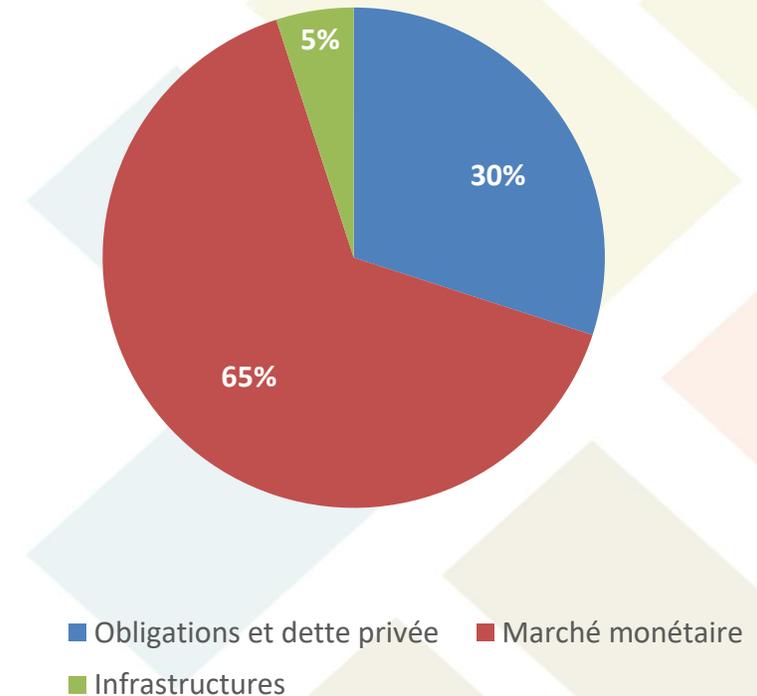


# Cotisations volontaires

## Fonds sécuritaire

- ◆ Horizon de placement à court terme
- ◆ Volatilité des résultats plus faible
- ◆ Rendement annuel brut espéré moyen sur 5 ans de 3,9 %
- ◆ Principal objectif de minimiser le risque de perte en capital tout en donnant un certain niveau de rendement

Allocation de l'actif (cible)



# Cotisations volontaires

## Taux de rendement, net de frais, des 5 dernières années

	Fonds croissance	Fonds conservateur	Fonds sécuritaire
2018	-0,4 %	2,2 %	2,1 %
2019	15,1 %	7,4 %	3,3 %
2020	9,4 %	6,0 %	2,1 %
2021	10,4 %	2,8 %	0,5 %
2022	-6,6 %	-6,9 %	0,8 %

## Le passé n'est pas garant de l'avenir...

- ♦ Rendement futur espéré (avant prise en compte des frais, environ 0,7 %)

	7,9 %	5,9 %	3,9 %
--	-------	-------	-------

# Cotisations volontaires

## Cycle de vie

- ◆ Option de placement par défaut
- ◆ Compte réparti proportionnellement entre le Fonds croissance et le Fonds conservateur en fonction de votre âge
- ◆ Diminution de la volatilité et du risque de perte en capital plus vous avancez en âge
- ◆ Permet une révision automatique et annuelle de votre portefeuille selon votre horizon de retraite

Âge	Fonds croissance	Fonds conservateur	Composition globale du portefeuille		
			Actions	Obligations	Placements alternatifs
34 ans et -	100 %	0 %	45 %	10 %	45 %
40	94 %	6 %	43 %	13 %	44 %
50	80 %	20 %	40 %	20 %	40 %
60	55 %	45 %	34 %	30 %	36 %
70	16 %	84 %	22 %	52 %	26 %
86 ans et +	0 %	100 %	18 %	60 %	22 %

# Plan général

- ♦ Introduction
- ♦ Vos sources de revenus à la retraite
- ♦ Votre Régime de retraite
- ♦ Actions possibles en cours de participation
- ♦ **Présentation du Bureau de la retraite**



# Services offerts par le Bureau de la retraite

## Les instances





**DIRECTEUR GÉNÉRAL**  
Martin Latulippe

## PLACEMENTS



**Sébastien Chabot**  
Directeur de service –  
placements



**Hugo Robert**  
Gestionnaire placement



**Louis-Thomas Hudon**  
Analyste financier



**Hugo-Alexandre Paradis**  
Analyste financier

## COMPTABILITÉ ET CONTRÔLES



**Joel Joncas**  
Directeur de service – comptabilité



**Audrey Thibodeau**  
Coordonnatrice senior



**Manex Ruban**  
Coordonnateur



**Fabian Florez**  
Analyste



**Chantale Couture**  
Technicienne en régimes de retraite  
et comptabilité



**Félix-Antoine Larochelle**  
Technicien comptable (temporaire)

## SERVICE AUX PARTICIPANTS



**Isabelle Moreau**  
Directrice de service –  
service aux participants



**François Beaudry**  
Conseiller



**Sylvie Bourdages**  
Conseillère



**Jean-François Laverdière**  
Conseiller



**Yves Parent**  
Conseiller



**Isabelle Blouin**  
Technicienne en régimes de retraite



**Karine Fournier**  
Technicienne en régimes de retraite



**Pierre-Alain Gélinas**  
Technicien en régimes de retraite



**Cindy Lafontaine**  
Technicienne en régimes de retraite

## SOUTIEN ADMINISTRATIF



**Diane Bernier**  
Coordonnatrice aux opérations



**Solange Chabot**  
Adjointe aux opérations



**Wanesa Sitthy**  
Adjointe aux opérations



**Caroline Doyon**  
Secrétaire-réceptionniste

# Services offerts par le Bureau de la retraite

- ◆ Services de consultation afin de répondre à vos questions sur votre Régime de retraite
- ◆ Calculs des prestations en cas d'évènement (départ, décès, retraite, partage)
- ◆ Calculs spéciaux (rachat, transfert, participation volontaire)
- ◆ Organisation des séminaires de préparation à la retraite, des colloques, des séances d'information, etc.
- ◆ Production des relevés annuels

# Services offerts par le Bureau de la retraite

## Accès au site Web de votre Régime de retraite

- ◆ Site Web du Bureau de la retraite : [bretraite.ulaval.ca](http://bretraite.ulaval.ca)
- ◆ Cliquer sur RRPPUL

## Informations et documents disponibles en ligne

- ◆ Formulaires (bénéficiaire, conjointe, procuration, partage, cotisations volontaires, etc.)
- ◆ Performance de la caisse
- ◆ Politique de financement
- ◆ Règlement du Régime de retraite
- ◆ Rapports annuels, bulletins d'information, brochure
- ◆ Dates des prochaines activités (séminaires, colloques, etc.)

The screenshot shows the website for the Bureau de la retraite de l'Université Laval. The header includes navigation links for Lexique, FAQ, Calendrier de dépôt des rentes, Autres ressources, Nous joindre, and Administrateurs. The main navigation bar features buttons for 'Les régimes de retraite', 'Les services du Bureau de la retraite', and 'Mon dossier en ligne'. The main content area has a blue background with a photo of a smiling man and woman. It contains a paragraph stating the bureau's mandate to administer four retirement regimes. Below this are four colored boxes with arrows pointing to the respective regimes: RCRUL (orange), RREEUL (green), RRPpPUL (brown), and RRPUL (teal). At the bottom, the values 'NOS VALEURS : Respect, Excellence, Intégrité, Rigueur.' are displayed.

# Services offerts par le Bureau de la retraite

## Comment aller sur votre dossier en ligne

- ◆ Aller sur le site Web du Bureau de la retraite : [bretraite.ulaval.ca](http://bretraite.ulaval.ca)
- ◆ Cliquer sur « Mon dossier en ligne »
- ◆ Saisir votre IDUL et votre mot de passe
- ◆ Cliquer sur votre Régime de retraite (RRPPUL)
- ◆ Cliquer sur l'onglet désiré « Historique relevés » ou autres
- ◆ Imprimer, Enregistrer sous, Agrandir, etc.

The screenshot shows the website for the Bureau de la retraite de l'Université Laval. At the top, there is a navigation bar with links for Lexique, FAQ, Calendrier de dépôt des rentes, Autres ressources, Nous joindre, and Administrateurs. The main header features the logo and name of the Bureau de la retraite. Below this, there are three buttons: 'Les régimes de retraite', 'Les services du Bureau de la retraite', and 'Mon dossier en ligne'. A central text block states: 'Le mandat du Bureau de la retraite est d'administrer les quatre régimes de retraite de l'Université Laval. Il est responsable du service aux participants et de la gestion des caisses de retraite.' Below this text are four colored boxes representing different retirement regimes: 1. Régime complémentaire de retraite de l'Université Laval (RRCUL) in an orange box. 2. Régime de retraite des employés et employées de l'Université Laval (RREEUL) in a green box. 3. Régime de retraite du personnel professionnel de l'Université Laval (RRPePUL) in a brown box. 4. Régime de retraite des professeurs et professeurs de l'Université Laval (RRPPUL) in a teal box. At the bottom of the page, the text 'NOS VALEURS : Respect, Excellence, Intégrité, Rigueur.' is displayed. The background of the page features a photograph of a smiling man and woman.

# Coordonnées du Bureau de la retraite

Pavillon Maurice-Pollack  
2305, rue de l'Université, bureau 3121  
Québec (Québec) G1V 0A6



418 656-3802



[bretraite@bretraite.ulaval.ca](mailto:bretraite@bretraite.ulaval.ca)



[www.bretraite.ulaval.ca](http://www.bretraite.ulaval.ca)



# QUESTIONS

